L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Numéro: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 DECEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES

A LOUER.

A LOUER.—Une grande et troisième étage du No 36 Bourbon, contenant environ 20 chambres, convenable pour une pension.
J. W. VILLAVASO.
Agent de Propriété.
11 rue Carondelet.
1644—74

A VENDRE.

A VENDRE.—Crin tressé pour matelas et fabrique de tapisserie à bas prix au No 477 rue St Claude entre Ursulines et François.
11 déc—77

A VENDRE.—Magasin et résidence No 268 Royale coin Dumaine, par A. Bandéan, 3 rue Carondelet. 11 déc—7 nom

DEMANDES.

ON demande—Quinquère blanche parlant français. S'adresser M. D., bureau de l'Abeille. 16déc—87

ON demande des jeunes filles et des jeunes garçons. Travail régulier et bons gages. S'adresser aux Magasins Cotton Mills, coin Calliope et Constance. 20 nov—P

PAR LE CONSTABLE.

André Catalona vs Nick Machachin.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 16,809.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Mora, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il procéderai à la vente à l'enchère publique, devant les lieux ci-après désignés, au marché Washington sur l'avenue Washington entre les rues St-Claude et Marais, dans le quatrième district de cette ville, le MARDI 27 décembre 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêts de Nick Machachin, défendeur en dans et à l'exploitation, usage et possession de l'étal occupant Nos 13 et 15 dans le marché Washington et la clientèle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. POITIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 déc—16 22 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Veuve Louis Fix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,218—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Schneider, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession de Bertrand Hures et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,876—Division J—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Bacon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Bonin Frères.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,150—Division C—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Frion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Walter Dunstan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,929—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Hoquet vve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Michel, administrateur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Francois P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,492—Division D.—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve survivante de Francis P. Walsh, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10déc—10 14 19

Succession de veuve E. P. Soniat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,952—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Schneider, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession de Eva Veck, femme de Charles W. Fuhlemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,738—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Schneider, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 déc—16 20 25

Succession de Bonin Frères.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,150—Division C—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Frion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Walter Dunstan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,929—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Louis Hoquet vve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Michel, administrateur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Francois P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,492—Division D.—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve survivante de Francis P. Walsh, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10déc—10 14 19

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,988—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Gerbold, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Mme Elizabeth Willig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,447—Division A—Attendu que Mlle Elizabeth Willig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Willig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—12 17 22

Succession de Patrick Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,452—Division A—Attendu que Mary Kane, née Brennan, femme de Patrick Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Kane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 déc—15 20 24

Succession de Francois P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,492—Division D.—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve survivante de Francis P. Walsh, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de John Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,455—Division E—Attendu que John B Vinet administrateur public à présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Johnson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 13 17

Succession de Timothy Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,707—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary E. Pierson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Mme Veuve E. Tennenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,704—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Gerbold, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Mme Elizabeth Willig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,447—Division A—Attendu que Mlle Elizabeth Willig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Willig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—12 17 22

Succession de Patrick Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,452—Division A—Attendu que Mary Kane, née Brennan, femme de Patrick Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Kane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 13 17

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,988—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Gerbold, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Succession de Mme Veuve E. Tennenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,704—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Gerbold, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 10 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 DECEMBRE—CLASSE No 292
Tirage fixé à heures P. M.

12	21	29	38	47	51	60	69	57	34	22	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour indiqué dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 15 décembre 1892.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les billets de la Compagnie sont en vente chez tous les agents de la Compagnie.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Doyens continuent jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grandes tirages extraordinaires qui ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Incorporée depuis vingt ans, par budgétaire de cette étrange et le prompt nement des lots, atteinte ainsi qu'il suit:

Nous donnons, par les présentes, que nos procédons à tous les tirages mensuels et semi-ariels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous notre garantie et l'autorité de notre signature, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. A. Walker

Tirage Sémestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE ORLEANS,
MARDI, 13 DECEMBRE 1892

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de	40,000,	40,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
25 Lots de	600,	15,000
100 Lots de	400,	40,000
100 Lots de	300,	30,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	80,	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$300, soit	$30,000
100 Lots de	$100,	10,000
100 Lots de	$90,	9,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, soit	$39,960
999 Lots de	$40,	9,960

2,424 Lots se montant à $630,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demis, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entier en leur équivalent en fractions pour $55.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAR MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur bouquelles nous paierons tous les frais et nous vous en avons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Traites en plein et faites au signateur lisible.

La Compagnie ayant passé des lois défendant le service de la mêlée à TOUTES LES Loteries, nous nous servons de la Compagnie d'Express pour envoyer à nos correspondants et pour envoyer les lotes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais d'avance.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Soussignés G. T. BEAUREGARD, J. A. MARLY et W. L. CABELL, ayant seul la garantie de quatre Banques de la Nouvelle-Orléans; l'extrême de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a beaucoup de systèmes inférieurs et mauvais mêlés à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs prétendent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent payer faire attention, et ne pas tomber en traitant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de leur gagner.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée aujourd'hui.

Occasion exceptionnelle d'acheter des cadeaux de Noël—des étrennes de nouvel-an.

Vente continuante, par le Shérif Civil, des articles du stock qui se trouvent sur les lieux.

Nos 794 et 796 rue Magazine.

Considérable d'une vaste assortiment de horcenerie en cuivre, tables, voitures d'enfants, fauteuils, fauteuils, cuivres, étagères, albums, livres, vitrines argenterie plaquée, ornements, portraits et cadres à portraits, lampes pour huile, etc., etc.

Aussi, fourneaux, lavabos, service de table et à thé, porte-couteaux, Glacières, Réfrigérateurs, Vaisseaux, etc.

Un coffre-fort en fer, vitrines, etc., et meubles d'usage ordinaire, ustensiles, en bon comme endroit.

Le tout des marchandises nouvelles.

Dans l'affaire de George W. Howard et ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 37,030—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 16 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 794 et 796 rue Magazine.

Le contenu des dits lieux—selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 déc—3 7 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de marchandises sèches, articles de fantaisie, etc.

D. Brunner & Cie vs David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,440—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 26 décembre 1892, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la part No 319 rue Decatur.

Le contenu du dit local consistant de marchandises sèches, habillements mains, articles de fantaisie, etc., ainsi bien que les ustensiles, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 déc—12 16 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Eureka Homestead Society vs. Vincent Miolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 21 janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain de terre, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Pauline, Bourgogne et St-Claude, mesurant 47 pieds 3 pouces de front sur la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtiments et améliorations qu'il y trouvent.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente prendra ant W. Zach Spearing, Esq. aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 .8—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agreable Maison-Cottage.
No 1069 rue Villiers, entre Piété et Ursulines.

Succession de John Walsh.

No 37,057—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 21 janvier 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, en vertu de un jugement rendu en ce lieu, par la Cour Civile de District, Division C, le 16 novembre 1892, dans l'affaire, et en faveur de John Walsh, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la somme de $1,000 avec intérêts et dépens, et en faveur de Mme Ellen Walsh, veuve de John Walsh, décédé, et ses enfants mineurs, de la propriété ci-après désignée, savoir:

Le dit entrepôt réel donnant ensemble un bande No 1069 rue Villiers, entre Piété et Ursulines, dans l'îlet Delassize, Quatrième District de cette ville, contenant 4 chambres, grande hangars et écuries, bâtisse détachée dans la cour avec 2 chambres, 2 citernes, grande cour etc. Le lot est désigné par le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, date du 5 février 1846, ainsi que sur un plan de C. Grima à l'ancienne, daté du 28 février 1851, les dits deux plans sont déposés au bureau de E. J. Ker, ancien notaire en cette ville, ce lot mesure 32 pieds de face à la rue Villiers sur 125 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bien remplacé et à proximité de la fonderie Coleman et de la ligne de chemin des rues Clio et Kerlérec.

Conditions—Comptant; 10 pour cent devront être déposés pour lier la vente.

Acte de vente prendra ant Zach Spearing, Esq. aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 .8—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil à la Brasserie Algiers.

William A. Jordan vs Algiers Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MERCREDI, 28 décembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après désignée, à savoir:

Sur la Brasserie d'Algiers, rue Decatur, entre Jefferson et Madison, à Algiers.

Un lot de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, chaudières, bottes à glace, rec reurs, réfrigérateurs, tuyaux, barils à bière, machines, et autres effets mobiliers, divers, etc., ces biens sont dans le dit local.

Aussi, 13 chevaux 2 charrettes et un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffre-fort, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 déc—12 16, 19, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Kreutel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du Premier District de cette ville, le MERCREDI, 21 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre et toutes les améliorations qu'il y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 91 borné par les rue Bartho, Lesseps, Lesseps et Jefferson mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de front sur trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade une fois et s'étendant de la rue Lesseps à la rue Bartho sur toute la longueur, ainsi que plan de Wm H. Williams, voyer, le 19 mai 1861, et le tout tenant ensemble de la plus grande partie du terrain No 3 A, mesurant huit pieds neuf pouces cinq lignes et dix pieds que Bagnis du terrain No 3.

2° Une portion de terre avec les améliorations qui y trouvent située dans le 7me district dans ville de la Nouvelle-Orléans, entre Derbigny, Rue Mandeville, Jourdan, Chartres, Chevalier, Chevalier, mesurant soixante pieds de façade sur Mandeville sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade, et plus s'il en est, ainsi que portion de terre propriété acquise par Bienvenu de R. M. J. Bernier et Frances Mahé Bienvenu, par acte de 17 février 1872, passé devant J. Diebel, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 déc—9 15 22 29—janv 4 11

BANQUES.

Etat de la situation

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le vendredi 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,463,925 97
Surtirages garantis et non garantis		21,800 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		39,996 08
Dû par des agents de réserve appropriées		65,304 12
Dû par d'autres banques nationales		29,496 80
Dû par des banques et banquiers d'Etat		1,761 19
Mobilier de banque, meubles et fixtures		215,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		18,535 45
Echanges pour le Clearing-house	$111,883 03	
Billets d'autres banques	5,774 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	195 42	
Espèces	50,995 50	
Billets légal tender	223,098 00	
Fonds de réclamation avec le Trésorier des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)	2,250 00	
Total		$2,306,507 99

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		57,387 26
Billets de banques nationales en circulation		41,715 00
Dividendes non payés		719 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,347,815 63	
Certificats de dépôt payables à demande	8 075 00	
Chèques certifiés	3,172 10	
Chèques de caissier en circulation	786 70	
Dû à d'autres banques nationales		1,959,800 43
Dû à des banques et Etats et banquiers		7,049 21
Réduc et billets réescomptés		1,941 27
Billets payables		180,000 00
		60,000 00
Total		$2,306,507 99

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ss.

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 12me jour de décembre 1892.

BENJAMIN ORY,
Notaire.

Correct—Attest:
C. M. SORIA,
H. E. GOUEYVE,
MAX SOBWARCHER,
Directeurs.
15 déc—17

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abeon.

Comme son de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, de foie et des reins. En vente partout.
30 sept—1 an sem dim

VENTES À L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situé.

No 269 1-2 rue Tchoupitoulas, entre Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Mahner et femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, en vertu de et en conformité de un jugement rendu par la Cour Civile de District, Division A, en faveur de Mme Ernestine Mahner, veuve de F. A. Mahner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la somme de $1,000 avec intérêts et dépens, et en faveur de la succession et dépens, ladite:

Le magasin et résidence en briques double de briques à deux étages, No 269 1-2 rue Tchoupitoulas, ayant vérandah en fer sur la façade, quatre chambres dans le bâtiment principal et deux chambres dans la cuisine qui est détachée de la maison, cour pavée, citerne, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Calliope et Poeyfarré, désigné comme les No 5, sur un plan fait par M. Gestal, architecte, le 25 avril 1856, dépose en l'étude de Selim Magnan, N. P., en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur à l'arrière, et 76 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y attachées, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages de ce tènement de un de Jacques Lemaire et Sylvestre Lemaire, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope, et mesure 10 pieds 7 pouces de long jusqu'au fond du lot No 15, et de 14 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au lot No 8, comme par le dit plan, comme le même est plus amplement décrit par référence à l'inventaire y enregistré.

Conditions—Comptant; 20 pour cent du montant devant être déposé au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
20 nov—20 23 30—déc 7 14 21

PROPRIETE DE CHOIX,

Rue Indépendance, entre Bourgogne et St-Claude.

Succession d'Andreas Frey.

No 35 673—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, en vertu de et en conformité de un ordre de l'Hon. Geo. G. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la somme de $1,000 avec intérêts et dépens, et en faveur de la succession, ladite:

La propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Pauline, Bourgogne et St-Claude, mesurant 47 pieds 3 pouces de front sur la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente prendra ant W. R. Kor, Esq. aux frais de l'acquéreur.
16 nov—15 20 30—déc 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence—Cottage, Faisant face à la Place Congo, No 177 RUE STE-ANNE, Entre les rues Romparte et St-Claude.

Succession de Lizzie Rivers.

No 36,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu en ce lieu, par la Cour Civile de District, Division C, le 16 novembre 1892, dans l'affaire, et en faveur de Mme Lizzie Rivers, veuve de Thos. N. R. Rivers, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une succession de feu Thos. N. R. Rivers, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 2 décembre 1892, dans la succession de Ellie Martha Reuben Kenig, épouse ladite de John Henry Wenkler, No 36,911, de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite: